



Laurent CROIZIER

Député de la première circonscription du Doubs Commission des Affaires Culturelles, de l'Éducation, du Sport, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Conseiller Municipal de Besançon

Madame Alice RUFO

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées Hôtel de Brienne 14, rue Saint-Dominique 75700 PARIS SP 07

Besançon, le 3 décembre 2025

Objet : La France se doit de soutenir les Pupilles de la Nation majeurs

Madame la Ministre,

J'attire votre attention sur la suppression, prévue dans le projet de loi de finances pour 2026, de la mesure "pupilles majeurs".

Il y a des décisions qui relèvent du symbole et qui ne peuvent être ni acceptées ni comprises. La suppression de l'aide accordée aux Pupilles de la Nation majeurs fait partie de celles-ci.

Ce n'est pas seulement une aide que l'on supprime, mais un engagement moral, la reconnaissance de la Nation envers ces enfants dont les parents sont morts pour la France, à qui elle doit protection et dignité.

Engagé depuis 2022 pour la reconnaissance des Pupilles de la Nation, je vous écris ma profonde déception. Tout au long de mes mandats, je me suis mobilisé aux côtés de la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre (FNAPOG) pour défendre leurs droits et rappeler leur place sacrée dans notre mémoire collective.

Nous avions trouvé une écoute attentive auprès de Mme Patricia Mirallès, alors Secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, qui avait conduit à l'introduction de cette aide en loi de finances pour 2024. Aujourd'hui, les parlementaires investis ont le sentiment que le combat est à reprendre à zéro et que tout est à reconstruire.

Madame la ministre, je vous demande solennellement de reconsidérer la suppression de ce dispositif. La France doit demeurer fidèle à son devoir envers les Pupilles de la Nation et leur garantir un accompagnement digne et juste.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Laurent Croizier